



Mairie de SERVES-SUR-RHONE (Drôme)

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 février à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de SERVES sur RHONE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christèle DEFRANCE,

Présents : MM. BOUTRY, FOUREL, MONTAGNE, TAVENARD, VUILLERMET, PERDRIX, MMES DEFRANCE, GIACOMINO, JULLIEN-PALETIER, MERCIER, MAILLOT

Absent : Madeleine PUYOU.

Pouvoir : Félicien GIRARDET donne pouvoir à Dimitri PERDRIX
Audrey JEANPERT donne pouvoir à Geoffrey-Aymeric BOUTRY

Secrétaire de Séance : Mme Cindy JULLIEN-PALETIER est élue secrétaire de séance.

Christèle DEFRANCE, Maire de Serves-sur-Rhône, accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs. Elle rappelle l'ordre du jour du Conseil Municipal et ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Décembre 2022

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Sujets soumis à délibération

01-2023 – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE CO-FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE RUISSELLEMENT PAR ARCHE-AGGLO

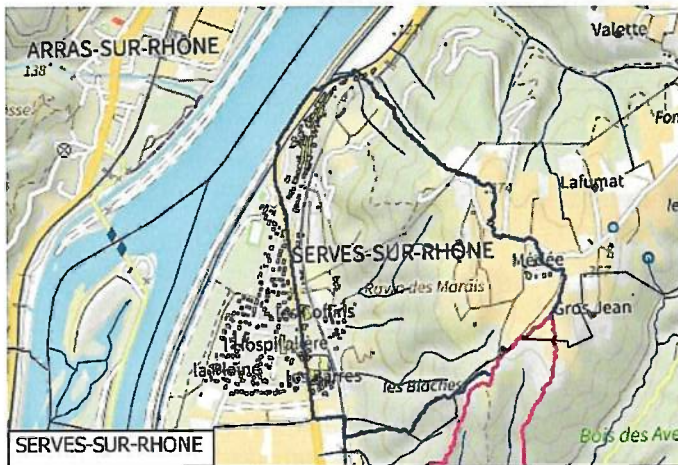
Dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) porté par Arche Agglo, il est prévu de réaliser une étude de ruissellement pour améliorer les connaissances de ce phénomène sur le territoire. En effet, les derniers orages et inondations (2008 et 2013) ont montré que les phénomènes de ruissellement sont à l'origine de dégâts sur de nombreux secteurs.

Les objectifs de l'étude sont de :

- Réaliser un état des lieux du phénomène de ruissellement sur le territoire du PAPI et en qualifier la vulnérabilité,
- Améliorer la connaissance des ruissellements sur des secteurs à enjeux prioritaires,
- Etudier des aménagements permettant la gestion de ces ruissellements,
- Rédiger des fiches-actions de pratiques à développer sur le territoire, incluant aussi les pratiques agricoles.

Des secteurs prioritaires et optionnels ont été identifiés par un croisement des données existantes et des enjeux. Sur ces secteurs, une modélisation hydraulique va être mise en œuvre pour plusieurs pluies de projet. Les périodes de retour 5, 10, 30, 50 et 100 ans seront étudiées.

Un secteur optionnel a été identifié sur la commune de Serves-sur-Rhône :



Cette étude permettra de réaliser des cartographies des zones de ruissellement avec les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement pour les cinq pluies de projet. Les fiches-action et les cartes pourront être utilisées pour :

- Définir un programme de travaux de protection,
- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments,
- Orienter les choix d'urbanisation (secteur à préserver, boisement à protéger...),
- Venir en appui des documents d'urbanisme (le ruissellement est de plus en plus demandé pour les PLU),
- Enrichir les plans communaux de sauvegarde (PCS) pour une gestion de crise améliorée (réponse graduée, secteur inondable défini...).

Le ruissellement se situe au croisement de plusieurs politiques sectorielles : débordements de cours d'eau, gestion des eaux pluviales en zone urbaine et en zone non urbaine et prévention des inondations. Cette complexité se retrouve dans les textes qui régissent les compétences et responsabilités en la matière.

La gestion des ruissellements et de ses conséquences fait encore l'objet de responsabilités fragmentées. Plusieurs compétences distinctes se rattachent à la gestion, directe ou indirecte, des problématiques du ruissellement.

Dans ce contexte, une étude portée par Arche Agglo permet une cohérence entre les communes et une économie par regroupement.

Une participation financière est demandée aux communes bénéficiant d'une modélisation. Le montant de cette participation est modulé par un coefficient dépendant du potentiel fiscal de la commune (pour le détail du calcul se reporter à la convention).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que les phénomènes de ruissellement sont importants sur la commune de Serves-sur-Rhône et sont susceptibles d'occasionner des dommages aux personnes et aux biens,

Considérant que la gestion des ruissellements pluviaux se situe au croisement de plusieurs politiques sectorielles (débordements de cours d'eau, gestion des eaux pluviales en zone urbaine et non urbaine...),

Considérant que le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Veaune, Bouterne, Torras et petits affluents du Rhône, porté par Arche Agglo, inclut une étude globale de ruissellement sur les communes du territoire du PAPI afin de mieux appréhender ce phénomène, de le modéliser et de proposer des solutions de réduction de ce risque,

Considérant la proposition d'Arche-Agglo de porter la maîtrise d'ouvrage opérationnelle pour la réalisation de cette étude de ruissellement sur le territoire du PAPI,

Considérant le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de co-financement pour la réalisation d'une étude de ruissellement sur le territoire du PAPI Veaune, Bouterne et petits affluents du Rhône entre Arche Agglo et les communes de Vion, Lemps, Saint-Jean-de-Muzols, Tournon-sur-Rhône, Mauves, Serves-sur-Rhône, Erôme, Gervans, Larnage, Crozes-Hermitage, Tain l'Hermitage, Chantemerle-les-Blés et Chanos-Curson,

Considérant le cahier des charges de l'étude annexé à la convention sus-citée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

D'APPROUVER la convention avec Arche-Agglo,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention ci-jointe et tout document afférent à la présente délibération,

D'INSCRIRE la participation financière de la commune au budget

02-2023 – PROJET DE VENTE DE TERRAINS PAR LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle la transaction envisagée avec le Groupement Foncier Agricole GFA CHIEZE, domicilié à ETABLES, au 120, Route de la Croix du Fraysse, et consistant en la vente des parcelles situées quartier « Les Côtes et les Marais » à SERVES-SUR-RHONE et cadastrées Section C n° 51 et C n° 52 et d'une surface de 2 280 m².

Vente des parcelles cadastrées Section C n° 51 et C n° 52 au Groupement Foncier Agricole GFA CHIEZE, domicilié à ETABLES, au 120, Route de la Croix du Fraysse

Mme le Maire propose de vendre cette parcelle moyennant le prix de 1€ le m², soit la somme de 2 280€

Elle précise que les frais afférents à cette vente seront à la charge du Groupement Foncier Agricole GFA CHIEZE, acquéreur : frais de géomètre, rédaction d'acte, publicité foncière.

Il requiert l'autorisation de procéder à cette vente par acte authentique en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la vente de la parcelle ci-dessus désignée dans les conditions sus-énoncées.

ACCEPTE le recours à l'acte authentique en la forme administrative,

DECIDE que les frais et accessoires seront à la charge de l'acquéreur.

FIXE le prix d'acquisition à la somme de 1€ le m², soit la somme de 2 280 euros.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

03-2023 – TARIFS COMMUNAUX

Madame le Maire explique aux Membres de son Conseil Municipal le problème de location de la salle « la Route Bleue » - Bar – Cuisine – Toilette (maxi 50 personnes).

En effet, pour avoir accès à la sono se trouvant dans la grande salle, la porte de celle-ci reste ouverte et les personnes circulent dans cette salle. Du coup, les employés communaux doivent faire le ménage dans les 2 salles.

Nous devons louer les 2 salles ensemble pour un prix unique.

C'est pourquoi, nous devons refaire une convention pour location de salle et fixer un tarif unique.

Location salle « la Route Bleue » - Grande Salle - Bar – Cuisine – Toilette (maxi 180 personnes)	
<u>Forfait « Particuliers »</u>	
Tarif servois été	300€
Tarif servois hiver	400€
Tarif extérieur été	550€
Tarif extérieur hiver	650€
Forfait chauffage association	100€
Forfait nettoyage association	90€
Cauton location	1000€
Cauton ménage	150€
Arrhes (demandées à la réservation)	150€

Forfait « Professionnels » journalier (location du lundi au jeudi)	450€
Caution	1000€
Arrhes (demandées à la réservation)	150€

Prêt de matériels aux particuliers	
Barnum 6x4	40€
Caution Barnum	500€
Bancs et Tables	20€
Bancs et Tables - Transport matériel -	15€
Chaises et tables	25€
Chaises et tables - Transport matériel (ancien matériel salle des fêtes)-	20€ le lot de 5 tables et 20 chaises +10 € par lot supplémentaire
Emplacement commerce ambulants	15€/ml/an
Emplacement commerce ambulants + EDF	20€/ml/an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les nouveaux tarifs communaux ci-dessus
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à partir du 21 février 2023.

Questions diverses

- Présentation par Cindy d'un café Associatif.
- Alerte : Vols dans les habitations par 2 jeunes filles.
- Diagnostic par Mr LEANNI en cours sur la commune pour Caméras de surveillances et points stratégiques.

- *Recensement militaire* : Les jeunes filles et garçons nés en 2006 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans révolu. Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
- L'inscription aux examens et concours.
- L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

DATES A RETENIR :

Samedi 4 mars : Repas des Aînés à la Salle la Route Bleue
Samedi 4 mars : Loto du Sou des Ecoles à Erôme
Dimanche 5 mars : Boudin des Boules à la Salle la Route Bleue
Samedi 11 mars : Concours de Boules à la Salle la Route Bleue
Samedi 18 mars : Nettoyage de Printemps

Le Maire



Christèle DEFRANCE